

Bureau du 11 juin 2001

Décision n° 2001-0015

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Champ de Lière et appartenant aux consorts Gruaz**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine doit procéder à l'acquisition d'un terrain situé chemin du Champ de Lière à Rillieux la Pape et appartenant aux consorts Gruaz.

Il s'agit d'une parcelle de 125 mètres carrés qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée pour partie.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix de 15 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 4000 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0281.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,